Édition 2026

BIENVENUE EN FORMATION

Livret d'accueil stagiaires

Formation Entre-Deux · Cayenne, Guyane

Mise à jour octobre 2026



NOUS TROUVER

8 avenue Gustave Charlery
97300 Cayenne

NOUS JOINDRE

0694 40 61 71
contact@formationentredeux.com

Sommaire

Tout ce qu'il faut savoir pour bien démarrer votre formation.

01 **Introduction** p. 3
Présentation · L'équipe · Nos engagements · Vos interlocuteurs · Harcèlement, violences, discriminations

02 **Modalités** p. 6
Nos locaux · Où nous trouver · Votre arrivée · Déroulement de votre formation · Accessibilité · Présence d'animaux

03 **Sécurité** p. 8
Règles de sécurité · En cas d'urgence · Numéros d'urgence

04 **Accompagnement** p. 9
Situation de handicap · Votre avis compte · Réclamations

05 **Extrait du règlement intérieur** p. 11
Préambule · Hygiène et sécurité · Discipline · Sanctions et procédure disciplinaire

06 **À propos** p. 14
Agréments · Références · Offres de formation · Démarche qualité · Nos résultats · Évaluation et fin de formation

01 · INTRODUCTION

Présentation de notre organisme

FORMATION ENTRE-DEUX s'est donné pour cap, depuis sa création en **janvier 2014**, d'accompagner les porteurs de projet.

Projeter de créer une entreprise est une lourde tâche nécessitant un grand investissement personnel et pour cela vous devez suivre une, voire deux formations obligatoires.

Nos différents programmes placent le porteur de projet ou le chef d'entreprise au cœur de notre démarche : lui permettre l'accès aux formations obligatoires dans le secteur de son choix.

L'équipe

CG — **Camille Gras**
Présidente

BM — **Betty Monssu**
Responsable pédagogique · référente handicap

TE — **Tia Eymard-Duvernay**
Chargée de clientèle · réclamations

PG — **Perrine Gras**
Service commercial

YP — **Yan PeiPei**
Animatrice-traductrice · sessions en mandarin (hygiène alimentaire)

QS — **Quentin Savoyen**
Kinésithérapeute-ostéopathe · intervenant TPMR

S — **Samy**
Mascotte du centre

Professionnalisme des formateurs

Une équipe de formateurs permanents à votre service, experts dans leur domaine d'intervention, complétée par des intervenants spécialisés selon les formations.

Réactivité, flexibilité et disponibilité

Dans la programmation de vos formations

#01

Un service client à votre écoute pour vous permettre de trouver rapidement la formation dont vous avez besoin... et vous permettre de la modifier si vous le désirez.

#02

Une offre de stage inter-entreprise complète avec de nombreuses dates programmées sur l'année.

#03

Des stages dans vos locaux à des dates et avec une organisation qui vous conviennent.

Éthique

Un engagement clair pour vous proposer des actions adaptées, au plus juste, à vos contraintes, vos besoins et dans le respect de la législation.

Notre charte de déontologie

Confidentialité, respect de la personne, attitude de réserve vis-à-vis des tiers, devoirs envers l'entreprise, respect de la clientèle sont les lignes de conduite qui guident nos postures en formation.

01 **Confidentialité**

02 **Respect de la personne**

03 **Réserve vis-à-vis des tiers**

04 **Devoirs envers l'entreprise**

05 **Respect de la clientèle**

Vos interlocuteurs

À qui vous adresser, selon votre question.

VOTRE QUESTION	VOTRE INTERLOCUTEUR
Inscription, devis, financement	Perrine Gras, service commercial Tia Eymard-Duvernay, chargée de clientèle
Convocation, attestations	Tia Eymard-Duvernay, chargée de clientèle
Absences	Betty Monssu, responsable pédagogique
Contenu et déroulement de la formation, examen	Votre formateur ou Betty Monssu, responsable pédagogique
Situation de handicap, besoin d'adaptation	Betty Monssu, référente handicap
Réclamation	Tia Eymard-Duvernay, chargée de clientèle
Harcèlement, violences, discriminations	Camille Gras, Présidente

TÉLÉPHONE
0694 40 61 71

E-MAIL
contact@formationentredeux.com

SUR PLACE
8 av. Gustave Charlery, Cayenne

SIGNALEMENT

Harcèlement, violences, discriminations

Si vous êtes victime ou témoin de propos ou de comportements de harcèlement, de violence ou de discrimination pendant votre formation, quelle qu'en soit l'origine (stagiaire, formateur ou toute autre personne), signalez-le à **Camille Gras**, en toute confidentialité.

Chaque signalement est pris au sérieux et traité sans délai.

17 — **Police secours**
en cas d'urgence ou de danger immédiat

39 28 — **Défenseur des droits**
victime ou témoin d'une discrimination

02 · MODALITÉS

Nos locaux

Accessibilité transports

Restauration / hébergement de proximité

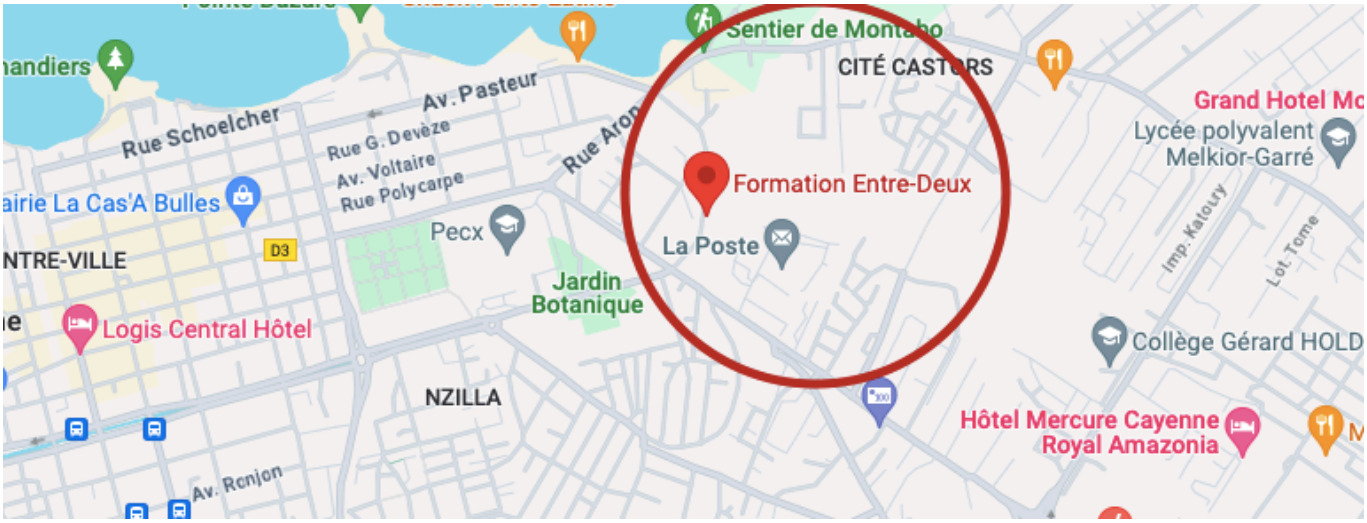
Matériel pédagogique (selon la formation)

Installations techniques (selon la formation)





Où nous trouver



ADRESSE	8 avenue Gustave Charlery, 97300 Cayenne
TÉL.	0694 40 61 71
MAIL	contact@formationentredeux.com

Votre arrivée

Le lieu est sélectionné afin de faciliter l'accueil et l'accès du stagiaire dans les meilleures conditions.

Déroulement de votre formation

Les horaires de formation sont indiqués sur votre convocation.

ABSENCE OU RETARD

En cas d'absence ou de retard au stage, merci d'en avertir le formateur ou notre service accueil au **0694 40 61 71**, ainsi que votre employeur.

Accessibilité des locaux

Nos locaux **ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite**.

Si vous êtes concerné(e), contactez notre référente handicap, **Betty Monssu**, avant votre inscription : nous étudierons ensemble les solutions possibles et, si besoin, nous vous orienterons vers une structure adaptée (voir page 9).

Présence d'animaux

Des animaux (chiens, chats), dont Samy, la mascotte du centre, sont présents dans nos locaux.

Vous êtes allergique ou mal à l'aise en présence d'animaux ? Signalez-le lors de votre inscription : **les animaux seront absents pendant toute la durée de votre formation.**

03 · SÉCURITÉ

Règles de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes de sécurité en vigueur.

En cas d'urgence

Veuillez respecter les consignes affichées dans les locaux et les instructions données par le formateur.

Numéros d'urgence

Depuis votre mobile

15

Samu
accident, malaise, urgence médicale

18

Pompiers
incendie, accident

17

Police secours
danger, agression

112

Numéro d'urgence européen
toutes urgences

04 · ACCOMPAGNEMENT

Vous êtes en situation de handicap ?

Vous êtes en situation de handicap, temporaire ou permanent, ou vous avez un besoin particulier (trouble dys, difficulté visuelle ou auditive, mobilité réduite, problème de santé…) ? Parlez-en à notre référente handicap, dès l'inscription ou à tout moment pendant la formation.

BM

Betty Monssu, référente handicap
0694 40 61 71 · contact@formationentredeux.com

Comment ça se passe ?

#01

Vous nous signalez votre besoin, par téléphone, par e-mail ou sur place. Vous n'avez pas à fournir de justificatif médical.

#02

Un entretien confidentiel permet d'étudier avec vous les adaptations possibles : rythme, supports, organisation, demande d'aménagement des épreuves d'examen.

#03

Nous mettons en place les adaptations retenues ou, si nous ne pouvons pas répondre nous-mêmes à votre besoin, nous vous orientons vers un partenaire spécialisé.

PARTENAIRES SPÉCIALISÉS

Agefiph · Cap emploi · MDPH de Guyane : ils peuvent vous conseiller et financer certaines compensations.

Rappel : accès aux locaux

Nos locaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Contactez la référente handicap avant votre inscription pour que nous étudiions ensemble une solution.

Votre avis compte

- En fin de formation, vous remplissez un **questionnaire de satisfaction** sur l'ensemble de la formation.
- Deux mois après, un **questionnaire sur les apports de la formation** nous permet de mesurer son utilité dans votre activité.
- Vos réponses sont analysées et donnent lieu à des **actions d'amélioration**.

Une réclamation ?

Un problème, une insatisfaction ? Nous voulons le savoir pour y remédier.

#01

Parlez-en d'abord à votre formateur : beaucoup de difficultés se règlent tout de suite.

#02

Adressez votre réclamation à Tia Eymard-Duvernay, chargée de clientèle, par e-mail (objet « Réclamation ») ou par courrier.

#03

Vous recevez une réponse écrite sous 20 jours à compter de la réception de votre réclamation.

E-MAIL

contact@formationentredeux.com

COURRIER

Formation Entre-Deux – Réclamations
8 av. Gustave Charlery, 97300 Cayenne

Chaque réclamation est enregistrée, analysée et suivie jusqu'à sa résolution. Elle peut aussi émaner de votre employeur ou de votre financeur.

05 · RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Extrait du règlement intérieur

Établi en application des articles L. 6352-3, L. 6352-4 et R. 6352-1 à R. 6352-15 du Code du travail.

Préambule

- Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie. Ils doivent s'y conformer sans restriction ni réserve.
- Les formations assurées par FORMATION ENTRE-DEUX n'atteignant pas 500 heures, les stagiaires ne disposent pas de représentants.
- Le règlement intérieur complet est affiché dans les locaux et remis sur simple demande.

Hygiène

A) LOCAUX

Tous les locaux mis à la disposition des stagiaires disposent des installations réglementaires d'hygiène et de sécurité. Ces locaux, ainsi que le mobilier et le matériel pédagogique, seront conservés par les stagiaires dans un état constant de propreté. Ils ne doivent être utilisés que pour l'usage auquel ils sont destinés.

B) ALCOOL, DROGUE ET TABAC

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de la drogue.

Il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux de formation (articles L. 3512-8 et R. 3512-2 du Code de la santé publique).

Sécurité

En cas d'incendie ou d'accident, les stagiaires se conformeront aux instructions affichées dans les locaux et à celles qui leur seront données par le(s) formateur(s) du stage concerné.

Règles générales de discipline

ASSIDUITÉ	Les stages commencent à l'heure définie dans le programme. Le découpage des journées est établi par accord dès le début du stage ou de la session. Les stagiaires s'engagent à respecter les horaires ainsi définis. Toute dérogation éventuelle devra être sollicitée au préalable auprès du formateur responsable du stage concerné. Les stagiaires s'engagent à participer activement à l'ensemble des cours et aux contrôles des connaissances. Chaque stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action.
MATÉRIEL	Le matériel nécessaire au déroulement pratique du stage ne doit pas être emporté par les stagiaires, ni utilisé sans autorisation du formateur responsable.
COMPORTEMENT	Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et du bon déroulement des formations. **Tout propos ou comportement harcelant, violent ou discriminatoire est interdit.**

Accident ou maladie

Tout accident survenant pendant la formation doit être déclaré par le stagiaire **le jour même** auprès du formateur responsable du stage, qui répercutera l'information auprès de l'entreprise concernée.

Les arrêts de travail pour maladie doivent être déclarés au plus tard **dans les 48 heures**.

Repas à l'extérieur

Les stagiaires s'engagent à revenir à l'heure fixée pour la reprise des cours l'après-midi.

Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction, au sens de l'article **R. 6352-3 du Code du travail**, toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

SOIT EN	SOIT EN	SOIT EN
un avertissement	**un blâme**	**une exclusion définitive**

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Procédure disciplinaire

Articles R. 6352-4 à R. 6352-8 du Code du travail

- Aucune sanction ne peut être prise sans que le stagiaire ait été **informé au préalable des griefs** retenus contre lui.
- Lorsqu'une sanction ayant une incidence sur sa présence en formation est envisagée, le stagiaire est **convoqué à un entretien** par lettre recommandée ou remise en main propre contre décharge. Il peut s'y faire assister par la personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme.
- La sanction ne peut intervenir **moins d'un jour franc ni plus de quinze jours** après l'entretien. Elle est motivée et notifiée par écrit.
- En cas d'agissement le rendant indispensable, une **mesure conservatoire d'exclusion temporaire** peut être prise dans l'attente de la décision.

Information de la sanction

Le responsable de l'organisme informe de la sanction prise l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié en formation, ainsi que l'organisme financeur qui a pris en charge tout ou partie des frais de la formation.

06 · À PROPOS

Nos agréments et habilitations

Le centre de formation ENTRE-DEUX Formation est agréé pour dispenser les formations et organiser les examens permettant d'obtenir :

ACP	**L'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises** Délivrée par la DGTM Guyane.
ACP	**L'attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur** Délivrée par la DGTM Guyane. Décision n° AGR-2022-01-28-DGTM973.
VTC	**Agrément du centre de formation des conducteurs de taxi et de voiture de transport avec chauffeur (VTC)** Arrêté préfectoral n° R03-2024-09-08-00002.

HA	**Le centre de formation ENTRE-DEUX Formation est habilité à la formation spécifique en hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale.** Numéro d'enregistrement suite à l'arrêté n° R03-2024-07-31-00002, délivré par la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Guyane.

Nos références

Ils nous font confiance

Nos offres de formation

DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT

Attestation de capacité marchandises – véhicules > 3,5 t

Attestation de capacité voyageurs – > 10 places

Attestation de capacité marchandises – transport routier léger < 3,5 t

Attestation de capacité en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas 9 places, y compris le conducteur

Formation Taxi / VTC

Conducteur / accompagnateur

La fonction d'accompagnateur en transport scolaire

DANS LE DOMAINE DE LA RESTAURATION ET DES DÉBITS DE BOISSONS

Formation spécifique en hygiène alimentaire des établissements de restauration commerciale

En sous-traitance pour la CMA de Guyane, à Cayenne et à Saint-Laurent-du-Maroni · sessions en mandarin pour le public chinois, avec une animatrice-traductrice

Permis d'exploitation : formation initiale et renouvellement, en partenariat avec oaformation (Lyon)

Notre démarche qualité

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante : **actions de formation**.

Certificat n° B03327 délivré par ICPF, valide du 11/01/2025 au 10/01/2028.

Nos engagements, à chaque étape de votre parcours :

- vous informer clairement avant votre entrée : programme, durée, tarifs, délais d'accès et résultats obtenus ;
- analyser votre besoin et adapter la formation à votre situation, y compris en cas de handicap ;
- suivre votre progression et évaluer vos acquis tout au long de la formation ;
- recueillir votre avis et traiter vos réclamations pour améliorer en continu nos formations.

Nos résultats 2025

Attestations de capacité professionnelle en transport routier léger

58,8 %

de réussite à l'ACP transport léger de personnes

10 candidats reçus sur 17 présentés

58,8 %

de réussite à l'ACP transport léger de marchandises

10 candidats reçus sur 17 présentés

DÉTAIL PAR SESSION

SESSION	PERSONNES (≤ 9 PLACES)	MARCHANDISES (≤ 3,5 T)
1re session	2 reçus / 2 — 100 %	1 reçu / 3 — 33,3 %
2e session	2 reçus / 5 — 40 %	5 reçus / 10 — 50 %
3e session	1 reçu / 2 — 50 %	4 reçus / 4 — 100 %
4e session	5 reçus / 8 — 62,5 %	—
Année 2025	**10 / 17 — 58,8 %**	**10 / 17 — 58,8 %**

Mode de calcul : nombre de candidats reçus ÷ nombre de candidats présentés aux examens organisés par Formation Entre-Deux sur l'année civile 2025, candidats se représentant à l'examen compris. **Transport lourd** (session de septembre 2025) : 3 candidats reçus sur 13 présentés, soit 23,1 %.

Satisfaction des stagiaires

FORMATION	2025	2026 (À FIN SEPT.)
ACP transport léger de personnes	99,1 % · 13 répondants	97,6 % · 23 répondants
ACP transport léger de marchandises	94,4 % · 16 répondants	100 % · 6 répondants
Transport lourd	96,3 % · 12 répondants	94,0 % · 13 répondants
Hygiène alimentaire **dont sessions CMA Guyane (Cayenne, Saint-Laurent)**	96,6 % · 159 répondants	98,0 % · 56 répondants
TPMR	98,4 % · 35 répondants	100 % · 13 répondants
Permis d'exploitation (initial et renouvellement)	97,8 % · 36 répondants	98,4 % · 49 répondants

Mode de calcul : part des réponses « satisfaisant » ou « tout à fait satisfaisant » aux 9 questions d'appréciation du questionnaire de fin de formation (accueil, salle, contenu, moyens pédagogiques, durée, animation, échanges, objectifs, recommandation). Session ACP personnes d'août 2025 : questionnaire non réalisé. Indicateurs mis à jour chaque année sur formationentredeux.com.

Évaluation de votre formation

Lors de la session, chaque module est évalué de manière formative (QCM, questions/réponses, mises en situation, etc.) et/ou de manière sommative afin d'attester du niveau de connaissance acquis en fin de formation.

Nous demandons également à l'apprenant de remplir un questionnaire de satisfaction sur l'ensemble de la formation.

Un questionnaire d'évaluation des apports de la formation sur le poste de travail est remis à chaque apprenant en fin de formation et à nous retourner deux mois après la fin de formation. Cela nous permet d'envisager, ensemble, les besoins en formation complémentaires ou supplémentaires.

En fin de formation

Une attestation de fin de formation est remise à chaque apprenant. Elle indique le niveau d'acquisition des connaissances à la suite de l'évaluation sommative, si prévue par le programme.

Attestation de fin de formation	Attestation de présence	Copie de la feuille d'émargement
DANS TOUS LES CAS	REMISE EN FIN DE FORMATION	SUR DEMANDE

Formation Entre-Deux vous souhaite une excellente formation !

Du projet à la réussite